

Québec, le 12 juin 2003

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Conformément aux pouvoirs que confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) au ministre de l'Environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu le mandat de tenir à compter du 5 mai 2003 une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles. La commission a réalisé la première partie de l'audience entre les 12 et 14 mai dernier.

Compte tenu que le ministre fédéral de l'environnement, Monsieur David Anderson, a décidé de soumettre ce projet à une Commission fédérale d'examen et que cela risque d'entraîner des délais inutiles, j'étudie présentement la possibilité de coordonner nos interventions en matière d'évaluation environnementale en ajoutant à l'actuelle Commission du BAPE un représentant du gouvernement fédéral afin de constituer une commission d'examen conjoint.

Par conséquent, en ma qualité de ministre de l'Environnement, je vous demande de reporter la tenue de la seconde partie des audiences publiques. Selon les discussions en cours avec les représentants du gouvernement fédéral, celles-ci pourraient se tenir au début du mois d'août. Dans l'éventualité de la tenue d'une commission d'examen conjoint, ce report permettra au public désireux de s'exprimer sur ce dossier de ne le faire qu'une seule fois et ainsi accélérer le processus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Thomas J. Mulcair

